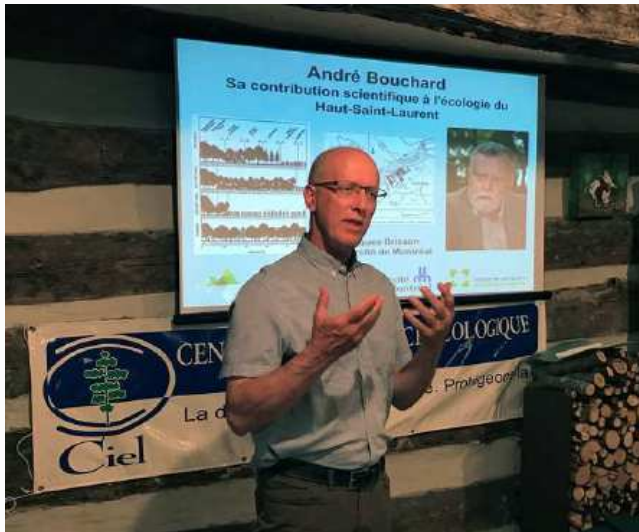


La contribution scientifique d'André Bouchard à l'Écologie du Haut-Saint-Laurent

Par Jacques Brisson, professeur titulaire, dépt. des sciences biologiques U de M.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de CIEL, le 9 juin 2019, on m'avait cordialement invité à présenter une conférence sur la contribution d'André Bouchard à la compréhension de l'écologie du Haut-Saint-Laurent. On en profiterait aussi pour lui accorder, à titre posthume, le statut de membre émérite de CIEL. C'est avec grand plaisir que j'acceptais cette invitation à rendre hommage à mon regretté mentor, collègue et ami. Ce n'est pas une mince affaire que de résumer et vulgariser l'immense contribution scientifique d'André Bouchard en moins de 45 minutes, mais les quelques 54 personnes de CIEL présentes formaient un auditoire attentif et intéressé, facilitant grandement ma tâche. Je me permets, ici, de présenter les grandes lignes des réalisations scientifiques de ce grand écologiste québécois.



Jacques Brisson lors de l'AGA du 9 juin 2019
Auteur de la photo : Jacques Brodeur

Écologie historique et écosystème agro-forestier

Pour comprendre l'aspect novateur des travaux d'André Bouchard dans le Haut-Saint-Laurent, il faut se remettre dans l'esprit des recherches en écologie dans les années 70. À cette époque, la cartographie écologique du territoire s'appuyait sur des concepts développés en milieu naturel où l'action de l'homme avait relativement eu peu d'impact. Selon ces concepts : à chaque situation environnementale (combinaison de type de sol, condition édaphique, pente, etc.) correspond 1) un seul type de communauté forestière climacique (forêt potentielle) et 2) une seule chronoséquence (série de communautés végétales se succédant après une perturbation). C'est sur la base de ces principes qu'André Bouchard, au cours des années 80, tenta de décrire et comprendre l'écologie du Haut-Saint-Laurent. Or, il fut vite confronté à des paradoxes, car ces concepts ne semblaient pas s'appliquer à une région agro-forestière. Comment expliquer que sur deux sites semblables, occupés par des forêts du même âge, l'un était dominé par le peuplier alors que l'autre l'était par le thuya (communément appelé « cèdre ») ? Comment expliquer que la forêt la

moins perturbée et la plus âgée du Haut-Saint-Laurent – le Bois-des-Muir – était composée d'une érablière à hêtre plutôt que par la forêt climacique supposée de la région, soit l'érablière à caryer ? Les travaux d'André Bouchard remettaient ainsi en question certaines prémisses de base en écologie. Pour comprendre la dynamique d'une région agro-forestière profondément modifiée par l'action humaine, il fallait donc une nouvelle approche, et c'est en faisant appel à l'écologie historique qu'André Bouchard parvint à décrypter les mystères des forêts du Haut-Saint-Laurent. Pour étudier le passé, il eut notamment la brillante idée d'examiner les ventes de bois de chauffage tel que rapportées dans les actes notariés du début du 19^e siècle, ce qui permettait de décrire la composition des forêts au tout début de la colonisation !

Les écosystèmes exceptionnels du Haut-Saint-Laurent

La région du Haut-Saint-Laurent contient plusieurs écosystèmes exceptionnels, et tous, sans exception, ont fait l'objet d'études écologiques de la part d'André Bouchard et de son équipe. Ses nombreux travaux au Boisé-des-Muir ont permis, notamment, de mettre en valeur la biodiversité exceptionnelle d'une forêt ancienne, tout en permettant de mieux comprendre l'effet de perturbations naturelles comme le verglas dans une forêt non modifiée par l'homme. Ses études à la réserve écologique du Pin rigide ont montré, de façon inattendue, que ce n'était pas les conditions climatiques qui limitaient la progression vers le nord de cette espèce. Les inventaires écologiques dans les plaines de sable de la région de Cazaville ont permis d'enrichir la flore du Québec de deux nouvelles espèces de plante. Ses travaux dans les tourbières Large et Small Tea-field ont mis en valeur leur grande valeur écologique, mais aussi les nombreuses modifications causées par l'activité humaine. La RNF du Lac-St-François a aussi été l'objet d'études permettant de mieux comprendre la dynamique de sa végétation.

Une contribution exceptionnelle qui mériterait d'être immortalisée

Par ses travaux de recherche, André Bouchard a non seulement permis de mieux comprendre l'écologie des écosystèmes agro-forestiers, mais il a aussi su attirer l'attention sur la valeur écologique largement sous-estimée du Haut-Saint-Laurent. Sa contribution scientifique exceptionnelle mériterait certainement d'être immortalisée. Quoi de mieux, pour ce faire, que de donner son nom à la future zone de conservation des tourbières du sud-ouest, qu'il a d'ailleurs lui-même contribué à faire protéger ?

DEUX ASSISTANCES RECORDS EN 2019

Assemblée générale annuelle (AGA) du 9 juin 2019

Lors de cet événement, 54 personnes ont littéralement rempli la salle de réunion du Centre d'intendance (CIEL) pour assister à notre 24^e AGA. Une assistance record. Et pour cause! Cette assemblée fut l'occasion de procéder à la nomination de Monsieur André Bouchard comme membre émérite de CIEL à titre posthume. Les membres de la famille proche de M. Bouchard nous ont fait l'honneur de leur présence.



Sur la photo, on reconnaît de g. à d. : Célinie Fugulin-Bouchard, François Fugulin-Bouchard, JML, Antoine Fugulin-Bouchard portant sa fille la petite Noémie et Cécile Fugulin, épouse d'André. Les trois enfants en avant sont : Charles-Edouard Gurd-Bouchard, Ludovic Bouchard et Sarah Gurd-Bouchard.

Photo : Mariette Latreille

Le conférencier invité, Monsieur Jacques Brisson, professeur titulaire au département des sciences biologiques de l'Université de Montréal et confrère d'André Bouchard, a su captiver l'assistance par ses propos (Voir article précédent). Avec l'éloquence d'un grand communicateur, il a présenté une synthèse des travaux d'André Bouchard afin d'honorer la mémoire de ce grand scientifique et de souligner son importante contribution à la compréhension de l'écologie et de l'histoire forestière du Haut-Saint-Laurent. D'ailleurs, dans le même esprit de reconnaissance, le Centre d'intendance (CIEL) a entrepris des démarches auprès du Ministère de l'Environnement en vue d'attribuer le nom d'André Bouchard à la future réserve écologique englobant ce qui reste des Terres-noires-du-Haut-Saint-Laurent (Small et Large Teafield) qui seront alors connues sous le nom de Réserve écologique André-Bouchard.

Journée porte-ouverte le 14 octobre 2019

Suite à la suggestion d'un membre de CIEL, Pierre Léger, le conseil d'administration a décidé d'organiser une journée porte-ouverte dans le secteur montée Quesnel de la réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre à Saint-Anicet. Nous avons donc invité la population à venir marcher en forêt. 69 personnes se sont présentées. Une participation record dépassant nos espérances pour ce genre d'activité. Les groupes de marcheurs ont pu parcourir un réseau d'environ 5 à 6 km de sentier en forêt leur permettant d'observer à leur rythme la belle nature d'automne. Chaque groupe était accompagné d'un guide. Les randonnées ont duré en moyenne 1 à 2 heures mais certains ont prolongé leur excursion jusqu'à 3 à 4 heures. Soulignons la précieuse collaboration de Pierre Léger et des membres du conseil d'administration André Hébert, Daniel Leblanc, Jean-Luc Génier, Denise St-Germain et JML qui ont contribué à assurer le succès de cette journée en servant de guides et de soutien technique.



Un groupe de marcheurs dans les sentiers du CIEL lors de la journée porte ouverte, le 14 octobre dernier.

Photo : Normand Jacob

RÉSERVE NATURELLE DU BOISÉ-VIRGINIA

Gazette officielle du Québec, le 16 octobre 2019

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

Réserve naturelle du Boisé-Virginia —Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée située sur le territoire de la ville de Beauharnois, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, connue et désignée comme étant une partie du lot 4 714 951 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Beauharnois. Cette propriété couvre une superficie de 9,48 hectares.

La reconnaissance à perpétuité de cette réserve naturelle prend effet à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.



Le directeur des aires protégées,
FRANCIS BOUCHARD

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris la reconnaissance officielle par le Ministère de l'Environnement de la nouvelle Réserve naturelle du Boisé-Virginia à Beauharnois. Ce joyau de la nature en plein territoire de grande culture a vu le jour grâce à la ténacité et la persévérance des propriétaires, Mme Virginia Childs et M. André Beaulieu, qui ont travaillé à cette réalisation pendant plus de trois ans.

Le Centre d'intendance (CIEL) a eu le privilège d'accompagner les propriétaires sur une partie de leur cheminement. Une entente de collaboration a par ailleurs été signée entre les propriétaires et CIEL en ce qui a trait à la protection environnementale de la réserve naturelle. *Tout en reconnaissant que le propriétaire est le premier responsable de l'intendance et de la surveillance de la Réserve naturelle du Boisé-Virginia, les parties entendent collaborer pour assurer la meilleure intendance et la meilleure surveillance de la Réserve naturelle du Boisé-Virginia afin de protéger la biodiversité et de conserver l'intégrité de cette Réserve naturelle à perpétuité.*

Le Centre d'intendance tient à féliciter Mme Child et M. Beaulieu pour cette magnifique réalisation qui espérons-le servira d'exemple à de nombreux autres propriétaires de boisés.

MODIFICATION DE NOTRE POLITIQUE D'EXPÉDITION DES CONFIRMATIONS DES ADHÉSIONS

En vue de réduire les frais d'expédition postale, le conseil d'administration a décidé que dorénavant les cartes de membre ou confirmation d'adhésion pour les nouveaux membres et les renouvellements seront expédiés par courrier électronique ainsi que, le cas échéant, les reçus fiscaux pour dons en format PDF. Toutefois, ceux qui n'ont pas d'adresse courriel continueront de recevoir leur confirmation et reçu par la poste. Pour des raisons d'efficacité, les avis de renouvellement continueront d'être envoyés par la poste.

Décès : Le Centre d'intendance désire souligner la disparition d'une membre, **Mme Georgette St-Laurent-Caza** décédée le 7 juin 2019. Georgette était membre du Centre d'intendance depuis plus de 20 ans. Au nom de notre organisme, nous avons exprimé toute notre sympathie à la famille à cette occasion.

RÉFLEXION DE L'INTENDANT

Marcher pour le climat, c'est une belle initiative!
Mais changer nos comportements de consommateur,
c'est encore mieux!